Délibération n° 2023_03_01

Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20230323-2023_03_01-DE
Date de télétransmission : 23/03/2023
Date de réception préfecture : 23/03/2023

MAIRIE DE RUFFEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 20 MARS 2023

Membres du Conseil Municipal	23
Membres en exercice	23
Membres ayant délibéré	22
Date de la convocation	16/03/2023
Date d'affichage de la convocation	16/03/2023

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Nina BASTIER, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, Mme Nicole GAYOUX, M. Jean-Pierre CHARDONNET, M. Jean-Michel ARDOUIN, Mme Catherine SENNAVOINE, M. Hervé JAMBARD, M. Franck LOPEZ, M. Bernard PICHON, Mme Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL, Mme Nicole BOES

POUVOIRS : Mme Catherine DEROUSSEAU en faveur de M. Jean-François JOBIT, M. Éric MOULIGNIER en faveur de M. Jean-Pierre CHARDONNET, Mme Catherine BELLANGER en faveur de M. Franck LOPEZ, Mme Aurélie SARRAZIN en faveur de M. Thierry BASTIER, M. Jean-Michel JEANNET en faveur de Mme Catherine BOULENGER, M. François POHU en faveur de M. Jean-Paul FORT

ABSENTS : M. Jean COITEUX

Mme Catherine SENNAVOINE est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31,
Vu le compte de gestion 2022 de l'Assainissement remis par le Comptable public,

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : Le compte de gestion 2022 de l'assainissement du Comptable public est conforme au compte administratif 2022 de l'assainissement.

ARTICLE 2 : Approuve le compte de gestion 2022 de l'assainissement et admet le résultat d'exécution suivant :

	Résultat clôture 2021	Part affecté à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	797 085,58		202 328,14	999 413,72
Fonctionnement	420 661,64	200 000,00	72 399,54	293 061,18
Total	1 217 747,22	200 000,00	274 727,68	1 292 474,90

Délibération n° 2023_03_01

Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20230323-2023_03_01-DE
Date de télétransmission : 23/03/2023
Date de réception préfecture : 23/03/2023

ARTICLE 3 : Donne quitus au Comptable public pour le compte de gestion 2022 de l'Assainissement.

ARTICLE 4 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète et Madame la Trésorière.

Publiée sur le site Internet
de la Commune le

23 MARS 2023

Pour copie conforme
Le Maire,
Thierry BASTIER